

Le 11 juin 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 11 juin 2013 à 19 h 30.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller
Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

2013-06-083 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 11 juin 2013 à 19 h 33.

ADOPTÉE

2. **MOT DE LA MAIRESSE**

2013-06-084 3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour avec l'ajout de l'item suivant :

- 12.1 RÉSOLUTION CONCERNANT LE SUPPORT DES PROJETS DE LA RELIP

ORDRE DU JOUR – AGENDA <i>Séance ordinaire du conseil du 11 juin 2013</i>	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DE LA MAIRESSE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 11 juin 2013

6.1	DEMANDE D'INTERVENTION VIDÉOTRON S.E.N.C. – TITRE ET NUMÉRO DE PROJET ING-143608
6.2	ASSISES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – AUTORISATION DE DÉPENSES
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 625
7.1.2	ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-6
7.1.3	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	COMPTES A PAYER ET DEJA PAYÉS AU 31 MAI 2013
7.2.2	OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES FINANCIERS – CAISSE DES JARDINS VAUDREUIL-SOULANGES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	AUTORISATION D'EMBAUCHER UN POMPIER
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	DÉPÔT DES RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
8.2	DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉTAT ET DE CONFORMITÉ – CASERNE DE POMPIERS DE TERRASSE-VAUDREUIL
8.3	OFFRE DE SERVICES - AUTORISATION
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
9.1	DÉPÔT DES RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
9.2	PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) - AUTORISATION
10	URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
10.1	DÉPÔT DES RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
11.1	DÉPÔT DES RAPPORTS DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE
12	VARIA
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2013-06-085

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2013**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

Le 11 juin 2013

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2013 sans modification.

ADOPTÉE

2013-06-086 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2013

*Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
et RÉSOLU*

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2013 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2013-06-087 6.1 DEMANDE D'INTERVENTION VIDÉOTRON S.E.N.C. - TITRE ET NUMÉRO DE PROJET ING-143608

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron S.E.N.C., 2111, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec), J4G 2J4 a fait une demande d'intervention visant l'installation aérienne de câble et équipement sur des structures existantes en bordure du 1^{er} Boulevard, de la 6^e et 7^e Avenues;

PAR CONSÉQUENT,

*Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU*

D'AUTORISER la demande d'intervention de la compagnie Vidéotron S.E.N.C. pour réaliser les travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et les plans fournis.

ADOPTÉE

2013-06-088 6.2 ASSISES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau

D'AUTORISER cinq des membres du conseil municipal, soit

Madame Manon Trudel, mairesse

Madame Penny Boulianne

Monsieur Jean-Pierre Brazeau

Monsieur Michel Bourdeau

Madame Valerie Kirkman

À assister aux assises de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendront au Centre des congrès de Québec les 26, 27 et 28 septembre prochain.

Le 11 juin 2013

Madame la mairesse demande le vote

Pour : Monsieur Yves Charlebois
Madame Penny Boulianne
Monsieur Jean-Pierre Brazeau
Madame Valerie Kirkman
Monsieur Michel Bourdeau

Contre : Madame Marlène Lapointe

Il est par conséquent **RÉSOLU**

D'AUTORISER les dépenses de frais d'inscription, d'hébergement, d'accommodations, de repas et de déplacement encourus.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

2013-06-089

7.1.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 625 - RÈGLEMENT NUMÉRO 625 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 517 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 517 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DE CORRECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE L'ÉGLISE OUEST, ENTRE LA 5E ET LA 7E AVENUE, ET SUR LA 7E AVENUE, ENTRE LE BOULEVARD DE L'ÉGLISE OUEST ET LE 4E BOULEVARD

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Yves Charlebois
et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement numéro 625 intitulé :

« Règlement numéro 625 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de reconstruction du réseau d'aqueduc et de correction d'une partie du réseau d'égout sanitaire sur le boulevard de l'Église ouest, entre la 5^e et la 7^e Avenue, et sur la 7^e Avenue, entre le boulevard de l'Église ouest et le 4^e Boulevard ».

ATTENDU que ce règlement est adopté en vertu de l'article 117 du projet de Loi 45, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;

ATTENDU la confirmation de la subvention dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) au montant de 708 932\$;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 3 ans pour les contributions fédérales et provinciales;

ATTENDU que le conseil affecte un montant de 409 988 \$ de cette subvention au présent règlement;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Yves Charlebois
et **RÉSOLU**

QU'UN règlement portant le numéro 625 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Le 11 juin 2013

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter des travaux de reconstruction du réseau d'aqueduc et de correction d'une partie du réseau d'égout sanitaire sur le boulevard de l'Église ouest, entre la 5^e et la 7^e Avenue, et sur la 7^e Avenue, entre le boulevard de l'Église ouest et le 4^e Boulevard tels qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par François St-Cyr de la firme EXP, en date du 3 mai 2013, incluant les frais, les taxes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 517 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 517 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment la subvention dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) au montant de 409 988 \$, représentant environ 79% du montant total de la dépense, ladite confirmation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment subvention dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le 11 juin 2013

Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier

Les Annexes « A » et « B » figurant à la fin du présent procès-verbal font partie intégrante du règlement.

ADOPTÉE

2013-06-090 7.1.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-6

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé aux membres du conseil municipal le vendredi 7 juin 2013; et

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, une dispense de lecture est demandée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

D'ADOPTER le SECOND projet de règlement numéro 572-6 intitulé :

« SECOND projet de règlement numéro 572-6 amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de détacher une partie de la zone publique Pa-5 pour créer la nouvelle zone Pb-8, d'ajouter cette zone à la grille des usages et des normes et de fixer une norme de stationnement pour un bâtiment abritant le service de protection des incendies ».

ADOPTÉE

2013-06-091 7.1.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé aux membres du conseil municipal le vendredi 7 juin 2013; et

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, une dispense de lecture est demandée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 570-2 intitulé :

« Règlement numéro 570-2 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 570 afin de détacher une partie du parc Donat-Bouthillier et de conférer à cette partie une affectation « publique-communautaire ».

ADOPTÉE

Le 11 juin 2013

2013-06-092 7.2.1 COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 31 MAI 2013

*Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
et RÉSOLU*

*D'APPROUVER les comptes déjà payés
au 31 mai 2013 pour un montant de* 116,247.81 \$

*D'APPROUVER les comptes à payer
au 31 mai 2013 pour un montant de* 22,513.31 \$

*D'APPROUVER les chèques annulés
au 31 mai 2013 pour un montant de* (3,050.21) \$

POUR UN TOTAL DE 135,710.91 \$

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2013 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci-haut.

*Ron Kelley
Directeur général et Secrétaire-trésorier*

ADOPTÉE

2013-06-093 7.2.2 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES FINANCIERS – CAISSE DESJARDINS VAUDREUIL-SOULANGES

*Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
et RÉSOLU*

D'ACCEPTER le renouvellement de notre contrat de services financiers avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges pour une période de deux (2) ans, soit rétroactivement du 1^{er} février 2013 au 1 février 2015 conformément à leur offre de services datée du 1^{er} février 2011;

D'AUTORISER monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ladite offre de services.

ADOPTÉE

2013-06-094 7.3.1 AUTORISATION D'EMBAUCHER UN POMPIER

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Sylvain Boulianne; et

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service de Sécurité incendie de Terrasse-Vaudreuil;

*Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU*

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche de monsieur Luc Hornblower sur une base temporaire, à titre de pompier volontaire

Le 11 juin 2013

au sein du service de sécurité incendie de Terrasse-Vaudreuil selon les conditions en vigueur, effectif en date du 11 juin 2013.

ADOPTÉE

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service de sécurité incendie.

8.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉTAT ET DE CONFORMITÉ – CASERNE DE POMPIERS DE TERRASSE-VAUDREUIL

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les pages 1 à 15 du rapport d'état et de conformité de la caserne de pompiers de Terrasser-Vaudreuil.

2013-06-095 8.3 OFFRE DE SERVICES – AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois
et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Ron Kelley, à mandater un professionnel pour la préparation de l'offre de services pour l'invitation à soumissionner afin d'engager un architecte et ingénieur aux fins de la préparation des plans et devis du bâtiment abritant le service de protection des incendies, ainsi que pour l'obtention d'aide, d'étude et de surveillance jusqu'à sa réalisation et tout autre support s'avérant nécessaire.

D'AUTORISER une dépense au montant maximum de 5,000 \$ plus taxes à cet effet.

ADOPTÉE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des travaux publics.

2013-06-096 9.2 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) - AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Ron Kelley, à transmettre la liste des travaux à effectuer et tous documents nécessaires dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) à Monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil et à toutes organisations provinciales tel que requis.

ADOPTÉE

Le 11 juin 2013

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des permis et des inspections.

11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale.

2013-06-097 12.1 RÉSOLUTION CONCERNANT LE SUPPORT DES PROJETS DE LA RELIP

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées d'une régie intermunicipale pour la construction, l'acquisition et l'exploitation d'équipements en sport, loisirs et culture.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune consultation publique auprès des citoyens de Terrasse-Vaudreuil, avant la signature de l'entente de la RELIP.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a pas établi une limite maximale de contribution par la municipalité à la RELIP avant de signer le contrat de la RELIP.

CONSIDÉRANT QU'une importante majorité des citoyens de Terrasse-Vaudreuil a indiqué que les infrastructures de récréation et loisirs actuelles devraient être maintenues, d'après le sondage effectué en 2012.

CONSIDÉRANT QUE le sondage effectué à Terrasse-Vaudreuil indiquait une volonté des citoyens à financer les projets de loisirs et de récréation actuels par une augmentation des taxes municipales... mais pas spécifiquement pour financer la RELIP.

CONSIDÉRANT QU'une hausse de taxes par maison permettrait de rembourser une dette totale à long terme d'environ 325 000,00 \$, au taux d'intérêt actuels pour un projet d'environ 6 millions de dollars pour frais d'immobilisation, après subvention.

CONSIDÉRANT QUE Terrasse-Vaudreuil aura bientôt plusieurs projets importants d'amélioration aux infrastructures essentielles, et que ceci augmentera le fardeau fiscal de la population, et que le Conseil voudrait minimiser les augmentations de taxes des citoyens.

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Terrasse-Vaudreuil voudraient demeurer autonomes et avoir une voix définitive dans les décisions budgétaires de la municipalité.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau

Madame la mairesse demande le vote

Pour : Madame Penny Boulianne
Madame Manon Trudel
Monsieur Jean-Pierre Brazeau
Madame Marlène Lapointe
Monsieur Michel Bourdeau
Madame Valerie Kirkman

Contre : Monsieur Yves Charlebois

Le 11 juin 2013

Il est par conséquent RÉSOLU

QUE nos représentants sur le comité de la RELIP pourront seulement donner leur approbation, par le biais d'un vote affirmatif du Conseil municipal, à des projets où la contribution totale de Terrasse-Vaudreuil à la RELIP ne dépassera pas le montant de 325 000 \$, pour tout projet de la RELIP.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2013-06-098 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2013

*Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne
et RÉSOLU*

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 11 juin 2013 à 21 h 07.

ADOPTÉE

*Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse*

*Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier*

Le 11 juin 2013

ANNEXE « A »

Évaluation probable des coûts Par EXP

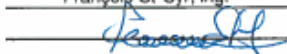
Évaluation probable des coûts



PROJET : Reconstruction de l'aqueduc sur le boulevard de l'Église et la 7^e Avenue / Terrasse-Vaudreuil

DATE : Le 3 mai 2013

DOSSIER : MTVM-00053833

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
	RÉSUMÉ				
1.	AQUEDUC				230 256,00 \$
2.	ÉGOUT SANITAIRE				6 500,00 \$
3.	ÉGOUT PLUVIAL				60 120,00 \$
4.	VOIRIE				72 392,00 \$
5.	BUREAU DE CHANTIER				500,00 \$
	Sous-total				369 768,00 \$
	Honoraires professionnels (10 %)				36 977,00 \$
	Imprévus (10 %)				36 977,00 \$
	Frais de financement (10 %)				36 977,00 \$
	Taxes nettes (9,82 %)				36 301,00 \$
	Total				517 000,00 \$
Par :	<u>François St-Cyr, ing.</u>	Date :	<u>Le 3 mai 2013</u>		
Signature :		N° OIQ :	<u>114470</u>		

Le 11 juin 2013

ANNEXE « A » (suite)

Évaluation probable des coûts Par EXP

Évaluation probable des coûts



PROJET : Reconstruction de l'aqueduc sur le boulevard de l'Église et la 7^e Avenue / Terrasse-Vaudreuil

DATE : Le 3 mai 2013

DOSSIER : MTVM-00053833

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
1.	AQUEDUC				
1.1	Alimentation temporaire	Montant	forfaitaire		20 000,00 \$
1.2	Conduite d'aqueduc CPV, Ring Tite, classe 150, DR-18, AWWA-C900 - 150 mm de diamètre	m lin.	500,00 \$	360	180 000,00 \$
1.3	Vanne d'aqueduc de type Clow - 150 mm de diamètre - 100 mm de diamètre	unité	1 500,00 \$	5	7 500,00 \$
		unité	1 200,00 \$	1	1 200,00 \$
1.4	Bouche d'incendie de marque American AVK, modèle Nostalgic 2780, y compris vanne, té, raccord et remblai jusqu'à l'infrastructure ou le terrain naturel	unité	5 000,00 \$	1	5 000,00 \$
1.5	Entrée de service d'aqueduc en CPV DR18, incluant isolation lorsque requise, excavation et remblai avec raccordement - 100 mm de diamètre	unité	1 500,00 \$	1	1 500,00 \$
1.6	Entrée de service d'aqueduc en cuivre de type K mou, incluant raccordement à la boîte de vanne existantes, isolation lorsque requise, excavation et remblai avec raccordement - 20 mm de diamètre - 38 mm de diamètre	unité	950,00 \$	6	5 700,00 \$
		unité	1 500,00 \$	1	1 500,00 \$
1.7	Raccordement des entrées de service d'aqueduc existantes 20 mm de diamètre à la nouvelle conduite	unité	250,00 \$	8	2 000,00 \$
1.8	Raccordement à l'existant	unité	600,00 \$	5	3 000,00 \$
1.9	Aqueduc existant à abandonner	m lin.	8,00 \$	357	2 856,00 \$
	Sous-total 1. Aqueduc				230 256,00 \$

Le 11 juin 2013

ANNEXE « A » (suite)

Évaluation probable des coûts Par EXP

Évaluation probable des coûts



PROJET : Reconstruction de l'aqueduc sur le boulevard de l'Église et la 7^e Avenue / Terrasse-Vaudreuil

DATE : Le 3 mai 2013

DOSSIER : MTVM-00053833

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
2.	EGOUT SANITAIRE				
2.1	Colmatage par injection	unité	600,00 \$	6	3 600,00 \$
2.2	Grainage structural ponctuel	Montant	forfaitaire		2 000,00 \$
2.3	Entrée de service sanitaire en CPV DR-28 sur conduite principale, incluant raccordement, excavation et remblai jusqu'à l'infrastructure ou le terrain naturel 135 mm de diamètre	unité	900,00 \$	1	900,00 \$
	Sous-total 2. Égout sanitaire				6 500,00 \$

Le 11 juin 2013

ANNEXE « A » (suite)

Évaluation probable des coûts Par EXP

Évaluation probable des coûts



PROJET : Reconstruction de l'aqueduc sur le boulevard de l'Église et la 7^e Avenue / Terrasse-Vaudreuil

DATE : Le 3 mai 2013

DOSSIER : MTVM-00053833

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
3.	EGOUT PLUVIAL				
3.1	Conduite d'égout pluvial en PEHD BOSS 2000, 320 kPa - 300 mm de diamètre	m lin.	320,00 \$	141	45 120,00 \$
3.2	Regard d'égout pluvial de type Lécuyer ou équivalent approuvé avec Joint Flex-Lok 100 et cadre et couvercles autostables - M-900	unité	4 500,00 \$	2	9 000,00 \$
3.3	Regard d'égout pluvial existant à enlever et réinstaller	unité	1 500,00 \$	2	3 000,00 \$
3.4	Puisard de rue de type P-1 de Lécuyer ou équivalent approuvé, incluant branchement à la conduite principale avec cadre et couvercle de type «Autostable» et grille anti- vélo	unité	3 000,00 \$	1	3 000,00 \$
	Sous-total 3. Égout pluvial				60 120,00 \$

Le 11 juin 2013

ANNEXE « A » (suite)

Évaluation probable des coûts Par EXP

Évaluation probable des coûts



PROJET : Reconstruction de l'aqueduc sur le boulevard de l'Église et la 7^e Avenue / Terrasse-Vaudreuil

DATE : Le 3 mai 2013

DOSSIER : MTVM-00053833

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
4.	VOIRIE				
4.1	Pavage existant à enlever	m carré	2,50 \$	2 850	7 125,00 \$
4.2	Trottoir existant à enlever	Montant	forfaitaire		500,00 \$
4.3	Préparation de l'infrastructure	m carré	5,00 \$	79	395,00 \$
4.4	Fondation inférieure, pierre concassée MG56, 400 mm d'épaisseur	t mét.	25,00 \$	84	2 100,00 \$
4.5	Fondation supérieure, pierre concassée MG20, 200 mm d'épaisseur	t mét.	25,00 \$	31	775,00 \$
4.6	Pierre concassée MG20 pour ajustement de la fondation supérieure	t mét.	25,00 \$	80	2 000,00 \$
4.7	Bordure de béton coulée en place	m lin.	75,00 \$	22	1 650,00 \$
4.8	Trottoirs de béton coulée en place - Trottoir monolithique largeur 1,5 m	m lin.	250,00 \$	36	9 000,00 \$
4.9	Revêtement bitumineux - 1 couche EB-10C, 60 mm d'épaisseur	t mét.	95,00 \$	485	46 075,00 \$
4.10	Gazonnement par plaques, incluant 100 mm de terre végétale	m carré	10,00 \$	60	600,00 \$
4.11	Panneau d'arrêt à relocaliser	Montant	forfaitaire		200,00 \$
4.12	Curage :				
	- regard	unité	50,00 \$	3	150,00 \$
	- puisard	unité	50,00 \$	1	50,00 \$
	- boîte de vanne	unité	50,00 \$	6	300,00 \$
	- conduite d'égout pluvial	m lin.	4,00 \$	68	272,00 \$
4.13	Aménagement de dos d'âne en pavage	unité	600,00 \$	2	1 200,00 \$
	Sous-total 4. Voirie				72 392,00 \$

Le 11 juin 2013

ANNEXE « A » (suite)

Évaluation probable des coûts Par EXP

Évaluation probable des coûts



PROJET : Reconstruction de l'aqueduc sur le boulevard de l'Église et la 7^e Avenue / Terrasse-Vaudreuil

DATE : Le 3 mai 2013 DOSSIER : MTVM-00053833

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	MONTANT TOTAL CALCULÉ c = a x b
5.	BUREAU DE CHANTIER	Montant	fixe		500,00 \$

Le 11 juin 2013

ANNEXE « B »

Confirmation de la subvention de 708 932 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECH)



Gouvernement du Québec
Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches
et du Centre du Québec

Québec, le 11 juin 2010



Madame Manon Trudel
Mairesse
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil
74, 7e Avenue
Terrasse-Vaudreuil (Québec) J7V 3M9

Madame la Mairesse,

Le 13 mai 2009, le gouvernement du Québec a conclu avec le gouvernement du Canada une modification à l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au Québec pour quatre années additionnelles. Malgré un contexte budgétaire difficile, notre gouvernement a annoncé qu'il maintenait une participation dans la même proportion à celle qu'il avait consentie au moment de la première entente Canada-Québec. Ainsi, les municipalités du Québec pourront se partager annuellement, de 2010 à 2013, une somme de 525 millions de dollars.

Dans le cadre de cette entente, votre municipalité recevra 708 932 \$, répartis sur 4 ans, pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. Cette somme sera disponible à raison de 25 % pour chacune des années 2010 à 2013.

Les municipalités devront réaliser des travaux ou dépenses qu'elles présenteront au Ministère, selon l'ordre de priorité suivant :

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

... 2

Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamrot.gouv.qc.ca
www.mamrot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

Bureau de la circonscription
Édifice Place-309, bureau 200
309, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418 332-3444
Télécopieur : 418 332-3445

Le 11 juin 2013

ANNEXE « B » (suite)

Confirmation de la subvention de 708 932 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECH)

/2

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale, tel que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), et les autres infrastructures municipales énumérées ci-après (infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles et amélioration énergétique des bâtiments municipaux).

Avant de passer à une priorité inférieure, il faut démontrer qu'il n'y a pas de travaux de priorité supérieure à réaliser à court terme.

Dans le contexte budgétaire actuel, la contribution du Québec aux municipalités de 2 000 habitants et plus sera versée sur 10 ans et le gouvernement absorbera les frais d'intérêts au taux publié chaque année par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la revue de programme annuelle.

Une prestation électronique de service permettra à chaque municipalité de présenter sa programmation de travaux directement par Internet. Elle sera disponible très prochainement.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au 418 691-2005.

Veuillez agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



LAURENT LESSARD